Ref. formation 201908068542

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) + PSE1

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE POITIERS
COIFFE Norma
05.49.36.06.56
norma.coiffe@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Titulaire du PSE 1 pour s'inscrire à l'examen du BNSSA

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le BNSSA permet de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit , et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteur dans leur action. Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer Le PSE1 est la première étape de la formation vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès de victimes présentant différentes détresses. C'est un pré requis obligatoire pour passer l'examen du BNSSA.

Contenu et modalités d'organisation

BNSSA : Les contenus de formation permettent au stagiaire d'acquérir les compétences suivantes : -mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser -respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission -situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique -évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique -identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées -identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées -adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance,en ou hors milieu aquatique L'objectif de la formation est de préparer les stagiaires aux épreuves de l'examen qui a lieu en fin de session de formation avec des séquences pratiques et théoriques. PSE1 : 1 – Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi 2 – Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants 3 – Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés 4 – Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne : L'obstruction brutale des voies aériennes Les hémorragies externes L'inconscience L'arrêt cardiaque La défibrillation automatisée externe Les détresses vitales Les malaises et la maladie Les accidents de la peau Les traumatismes des os et des articulations La noyade 5 – Assister des équipiers secouristes (PSE2), lors de manoeuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage 6 – Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** **Type de parcours** ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Le diplôme du BNSSA est une pré requis pour entrer en formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00260022	du 21/02/2022 au 28/04/2022	Aubusson (23)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	FPC
00322253	du 25/10/2022 au 20/04/2023	Aubusson (23)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	FPC
00376480	du 23/10/2023 au 17/04/2024	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	FPC
00438777	du 21/10/2024 au 24/04/2025	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	FPC
00554852	du 20/10/2025 au 08/04/2026	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	FPC